



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Colomiers, le 23 avril 2013

Unité Territoriale de la Haute-Garonne et de
l'Ariège
Subdivision Environnement industriel
ENV6

Affaire suivie par : Julie BENOIT
N/Réf. : 2013/408 / *RF*

Téléphone : 05 61 15 37 51
Télécopie : 05 61 15 39 92
Courriel : julie.benoit
@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Société DECONS SAS à PORTET-SUR-GARONNE - demande de renouvellement d'agrément
pour un centre de véhicules hors d'usage

RAPPORT DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES à Monsieur le PREFET de la HAUTE GARONNE

Établissement :

DECONS SAS, 24, route de Muret 31120 Portet-sur-Garonne
N°SIIC : 68-4630

Objet du rapport : Par bordereau du 9 novembre 2012, le Préfet a transmis la demande de renouvellement d'agrément pour effectuer la dépollution et le démontage des véhicules hors d'usage de la société DECONS SAS sur le site de Portet-sur-Garonne. Ce rapport examine cette demande et propose les suites à donner.

1 HISTORIQUE ADMINISTRATIF

La société DECONS a succédé à l'entreprise COMETA AQUITAINE et un récépissé de changement d'exploitant lui a été délivré le 29 décembre 2005. L'installation se situe à PORTET SUR GARONNE au 24 Route de Muret (RN 20).

La société DECONS SA est autorisée par arrêté préfectoral du 11 février 1972 à exploiter une installation de stockage de déchets de métaux d'une superficie de 10 741 m² visée par la rubrique n°193 bis de la nomenclature des Installations classées pour la protection de l'environnement. Cette autorisation est assujettie à des prescriptions particulières annexées à cet arrêté préfectoral.

Par courrier préfectoral du 1^{er} août 2012, la société DECONS SAS est autorisée à exploiter les installations classées suivantes :

N° de la rubrique	Installations et activités concernées	Éléments caractéristiques et volume autorisé	Classement
2712	Installation de stockage, dépollution, démontage, découpage ou broyage de véhicules hors d'usage ou de différents moyens de transports hors d'usage, la surface étant supérieure ou égale à 50 m ²	Surface de l'installation : 2000 m ²	A
2713-1	Installation de transit, regroupement ou tri de métaux ou de déchets de métaux non dangereux, d'alliage de métaux ou de déchets d'alliage de métaux non dangereux, à l'exclusion des activités et installations visées aux rubriques 2710, 2711 et 2712. La surface étant supérieure ou égale à 1000 m ²	Surface de l'installation : 8741 m ²	A
2718-1	Installation de transit, regroupement ou tri de déchets dangereux ou de déchets contenant les substances dangereuses ou préparations dangereuses mentionnées à l'article R. 511-10 du code de l'environnement, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 1313, 2710, 2711, 2712, 2717 et 2719. La quantité de déchets susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 1 t	Batteries usagées provenant de plusieurs sites de collecte ou de tri - Quantité maximale susceptible d'être présente sur le site : 50 tonnes	A
2710-1-a	Installation de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets. Collecte de déchets dangereux la quantité de déchets susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 7 tonnes	Batteries usagées provenant d'apports volontaires de particuliers Quantité maximale susceptible d'être présente sur le site : 50 tonnes	A
2710-2-b	Installation de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets. Collecte de déchets non dangereux le volume de déchets susceptible d'être présent dans l'installation étant supérieur ou égal à 300 m ³ et inférieur à 600 m ³	Métaux non ferreux : 240 m ³ Ferraille : 240 m ³	E
2711-1	Installations de transit, regroupement ou tri de déchets d'équipements électriques et électroniques Le volume susceptible d'être entreposé étant supérieur ou égal à 1000 m ³	Non précisé	A

Le 3 août 2012, la société DECONS SAS a succédé à la société DECONS SA. Un récépissé de changement d'exploitant a été délivré par le Préfet.

Par arrêté préfectoral du 1^{er} décembre 2006, la société DECONS SA. est agréée pour effectuer la dépollution et le démontage des véhicules hors d'usage, pour une durée de 6 ans (agrément n°PR 31 00008D).

2 DEMANDE DE RENOUELEMENT D'AGRÉMENT

Le dossier transmis par le préfet le 9 novembre 2012 comporte notamment les pièces suivantes :

- l'engagement du demandeur de respecter les obligations du cahier des charges en faisant référence à l'arrêté ministériel du 02 mai 2012,
- le dernier rapport, datant du 09 novembre 2012, relatif à la vérification de la conformité de l'installation, par un organisme accrédité, aux dispositions du cahier des charges annexé à l'arrêté préfectoral d'agrément,
- l'origine géographique des VHU,
- les quantités maximales traitées par jour (30 VHU/jour),
- la justification des capacités techniques (12 personnes employées sur le site, formation du personnel, matériels nécessaires pour la réalisation des opérations de dépollution des véhicules...)
- la justification des capacités financières justifiées (chiffre d'affaire de la société DECONS SAS des 3 dernières années),
- la description détaillée des dispositions envisagées pour atteindre les taux de recyclage, de valorisation et de réutilisation imposés.

Le dossier de demande de renouvellement d'agrément comporte l'ensemble des pièces prévues à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 2 mai 2012.

3 CONCLUSION ET SUITES À DONNER

L'inspection des installations classées constate que la demande de renouvellement d'agrément est complète.

L'inspection des installations classées propose à Monsieur le Préfet de Haute-Garonne de renouveler l'agrément VHU de la société DECONS SAS selon le projet d'arrêté préfectoral complémentaire ci-joint, sans modifier le numéro d'agrément. Le cahier des charges joint au projet d'arrêté préfectoral est celui qui est imposé à l'annexe I de l'arrêté ministériel du 2 mai 2012.

L'inspecteur des installations classées,



Julie BENOIT

Vérifié, et validé le 20/4/2013
L'inspecteur des installations classées



Christine DACHICOURT COSSART

